

# VOUS AVEZ UN PROJET LOGEMENT ?

## TROUVER UN LOGEMENT ET/OU DÉMARRER DANS LA VIE ACTIVE

- **Différentes solutions locatives** existent pour répondre à tous les besoins : logements sociaux et intermédiaires, logements temporaires...
- **Visale, une garantie 100 % gratuite** qui rassure votre propriétaire et vous facilite l'accès au logement privé.
- **L'AIDE MOBILI-PASS® pour faciliter votre mobilité géographique** en cas de mutation ou d'embauche : une subvention pour financer les frais d'accompagnement à la recherche d'un logement locatif par un opérateur spécialisé de votre choix, et un prêt à taux avantageux pour couvrir certaines de vos dépenses.
- **L'AVANCE LOCA-PASS®, un prêt sans frais ni intérêt**, pour financer le dépôt de garantie demandé par votre propriétaire.
- **L'aide Mon job Mon logement, une subvention de 1 000 €** pour réduire vos frais d'installation.
- **L'AIDE MOBILI-JEUNE®**, si vous êtes alternant, **une subvention jusqu'à 100 € par mois** pour alléger votre loyer pendant la durée de votre formation.

## ACHETER UN BIEN IMMOBILIER

- **Le conseil en financement et en accession** pour vous accompagner et vous conseiller jusqu'à la concrétisation de votre projet d'achat.
- **Une Prime Accession de 10 000 €, si vous êtes primo-accédant**, pour aider à l'acquisition de votre résidence principale, dans le neuf (dont l'accession sociale).
- **Un prêt accession\*** pour aider à la **construction ou l'acquisition d'un logement neuf** (à titre de résidence principale) ou à **toute acquisition en accession sociale** telle que l'achat d'un logement HLM.

 Aides principalement dédiées aux jeunes

## FINANCER DES TRAVAUX

- **Un prêt travaux** pour financer divers travaux dans votre résidence principale (rénovation, adaptation handicap ...).
- **Un prêt agrandissement** pour vos travaux d'extension.

## INVESTIR DANS L'IMMOBILIER

- **Avec le programme Action Cœur de Ville, des financements attractifs** pour acheter un bien dans le cadre d'une opération d'amélioration et/ou de réhabilitation ou pour rénover un bien déjà acquis.
- **Avec l'offre complète et sécurisée Louer pour l'Emploi**, des financements pour rénover votre bien et des aides pour le louer sereinement.
- **Avec la garantie Visale**, une sécurisation de vos revenus locatifs.

## FAIRE FACE À UNE DIFFICULTÉ LOGEMENT

Vous rencontrez des difficultés qui fragilisent votre accès ou maintien dans un logement ?

Faites-vous aider avec **le service accompagnement social**, un service **confidentiel et gratuit, avec propositions de solutions adaptées** : analyse de la situation, si besoin recherche d'aides financières, accompagnement administratif et budgétaire...

**Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.**

Les aides et prêts Action Logement sont soumis à conditions et octroyés sous réserve de l'accord d'Action Logement Services. Ils sont disponibles dans la limite du montant maximal des enveloppes fixées par les réglementations en vigueur.

\*L'emprunteur dispose d'un délai de réflexion de 10 jours et la vente est subordonnée à l'obtention du prêt. Si celui-ci n'est pas obtenu, le vendeur doit lui rembourser les sommes versées.

AVANCE LOCA-PASS®, Visale, AIDE MOBILI-JEUNE® et AIDE MOBILI-PASS® sont des marques déposées pour le compte d'Action Logement.